



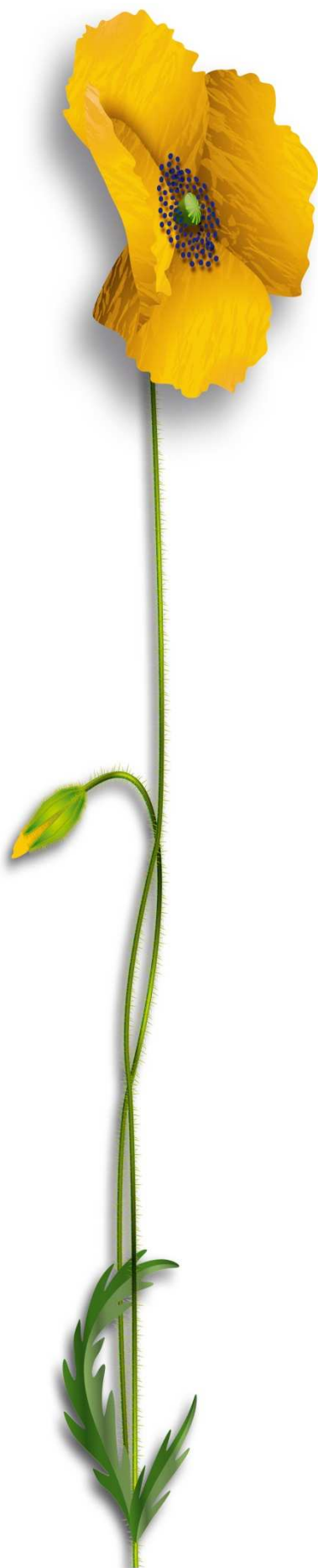
UN EXEMPLE DE SOLIDARITE AU SEIN DES JARDINS FAMILIAUX :

L'ACCUEIL DANS LE CADRE D'UNE MESURE DE REPARATION PENALE



C'est en 2000 que les Jardins Familiaux d'Hérouville St Clair, ville de la périphérie de Caen, ont accueilli leur premier « stagiaire ». Les membres du bureau ont été contacté par l'ACSEA (Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence) qui les sollicitait pour passer un contrat afin de prendre en charge des mineurs ayant commis une infraction, le suivi étant régulièrement assuré par les éducateurs. Les jardiniers au grand cœur ont vite accepté d'apporter leur soutien à cette mesure alternative aux poursuites pénales et une dizaine de jeunes sont venus au cours de cette première année, un seul à chaque fois comme c'est la règle. Depuis la même équipe, n'a pas cessé d'en recevoir chaque fois qu'on leur propose. Une bonne vingtaine de mineurs ont accueilli s durant chacune de ces trois dernières années et nous avons rencontré le 123^{ème} en fin septembre 2009. C'est de la fibre solidaire et dévouée de la solide équipe de tous les jardiniers du comité local des Jardins Familiaux d'Hérouville St Clair, en particulier, les encadrants : Daniel DENAJAR, président ; Jean Marc LE BOURHIS, trésorier ; Michel VILLAIN et Louis YVERT .

Ces quatre bénévoles se rendent disponibles pour le bien des jardins et le soutien des jeunes qui, de plus, n'ont pas forcément pratiqué ce genre d'activités. Bien sur le travail physique est expliqué et s'accompagne d'échanges, d'observations sur le jardinage, le bricolage, ...Les mains



sont occupées, la conversation est engagée, l'exemple est là. Et ils sont sympathiques et ouverts les encadrants, modeste aussi par surcroît. « Le fait de les recevoir nous permet aussi d'avancer » dit simplement Daniel en accord avec son groupe. C'est vrai qu'ils avancent : toujours une idée nouvelle et l'entraide est le moteur. Les abris de jardin (construits dans le cadre d'un travail d'insertion, encore un exemple de la solidarité à Hérouville) sont maintenant en « durs » et de taille raisonnable. L'aide matériel sans faille de la municipalité facilite la réalisation de travaux solidaires par les encadrants en y associant les jeunes qu'ils accueillent : peinture des abris, pose de clôture et de la barrière d'entrée, nettoyage du ruisseau, désherbage des espaces collectifs, débroussaillage, remise en état d'anciens outils agricoles récupérés, participation à la construction et à la décoration d'un char pour le carnaval, réparation des bâches du service animation, construction de dalles de béton et même confection de rideaux pour le local commun ! Tout ce travail qui rend l'environnement agréable et fonctionnel.

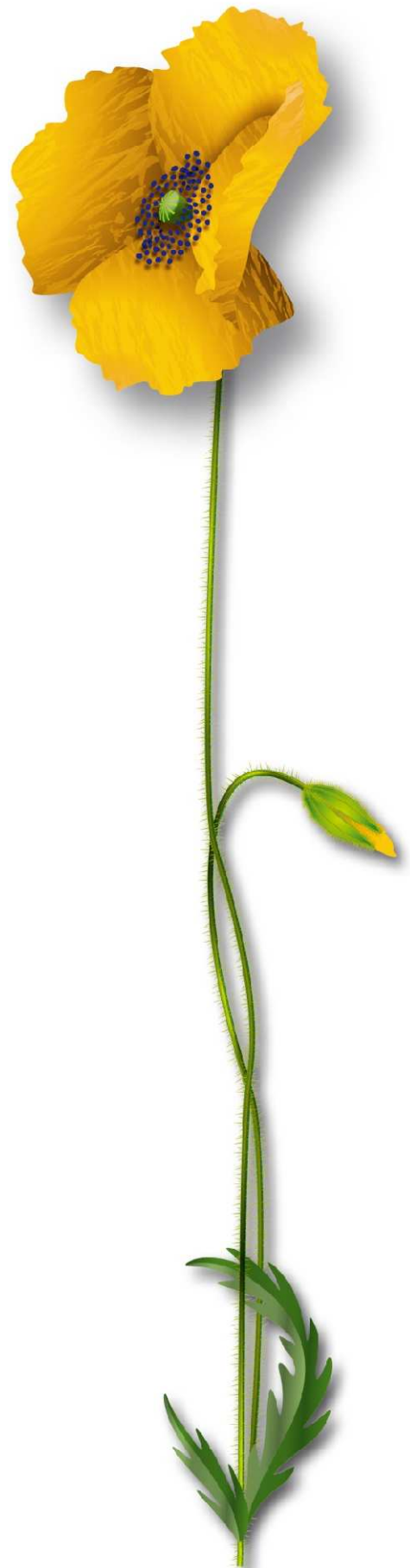
Les tâches ne manquent donc pas. La journée commence à 8h30 pour se terminer à 16h30. En général, chacun apporte son repas mais parfois on déjeune dans la famille d'un encadrant. De plus nos jardiniers accueillent le stagiaire aux jours qui conviennent ; par exemple, étant à l'école ou en apprentissage, certains viennent jusqu'à cinq samedis successifs.

Tout ceci montre que le courant passe bien.

Les autres jardiniers, après un peu de frilosité bien compréhensible au départ, sont accueillants, aidants, prêts à soutenir. C'est vrai que les améliorations bénéficient à tous et qu'il n'y a jamais eu « d'effets indésirables », selon l'expression d'une éducatrice.

Les jeunes apprécient la chaleur de l'accueil et la compréhension des jardiniers. Ils remarquent les difficultés de certains seniors à accomplir les travaux et parfois, leur proposent spontanément de l'aide. Il est à noter que, sauf motif exceptionnel, par exemple en cas d'absence d'un jardinier pour maladie, les jeunes n'ont pas pour tâche de jardiner, ni d'entretenir les parcelles individuelles. Ce stage offre l'occasion de prendre conscience des difficultés des autres, du besoin de s'entraider, du plaisir que l'on peut éprouver à se rendre utile ou à conduire une activité jusqu'au bout. Il permet aussi de valoriser son propre travail, d'apprendre ou de réapprendre à communiquer avec des générations différentes et d'en apprécier parfois des aspects positifs méconnus.

Certains d'entre eux repassent plus tard aux jardins familiaux : quelle satisfaction pour leurs encadrants et pour les éducatrices, Mesdames BLANCHIN et LE CANN, qui apprécient particulièrement venant des jeunes en général peu



communiquant, des phrases telles que « je suis content de ce que j'ai fait » !

Un vrai espoir en réalité...



HEROUVILLE ST CLAIR

Hérouville St Clair est jusqu'en 1957 un village en périphérie de Caen ne dépassant pas 1500 habitants. Dans les années 1960, il s'y construit, avec une architecture résolument moderniste, une ville nouvelle qui voit sa population multipliée par 15 en une vingtaine d'années. Cette croissance est en particulier due à l'arrivée de nombreuses familles immigrées et le parc habitat social y est important. Ce caractère pluriculturel forge l'identité de la ville, renforcée par un tissu associatif important et dynamique. Depuis les années 1980, la population reste stabilisée autour de 23000 habitants.

QU'EST CE QU'UNE MESURE DE REPARATIONS PENALES ?

Lorsque le procureur est informé par la Police ou la Gendarmerie qu'un mineur a commis pour la première fois un « petit » délit il peut proposer que celui-ci réalise une activité d'aide ou de réparation. Si cette mesure est acceptée par le jeune et par son (ou ses) détenteur(s) de l'autorité parentale, et si elle se déroule bien, le Procureur classe le dossier, évitant qu'un jugement soit prononcé par le tribunal pour Enfants. Toutefois une éventuelle récidive fera réapparaître ce dossier.



Les objectifs de la Réparation Pénale et les modalités d'intervention



Il s'agit avant tout de favoriser une réponse éducative au délit commis, en amenant le jeune délinquant à mieux comprendre la portée de son acte et à réparer le tort causé à la société. En acceptant cette mesure, le mineur exprime une volonté de réparation et un engagement à nouer de meilleures relations avec son entourage. De même l'acceptation par les représentants légaux permet de les impliquer plus efficacement.

La mise en œuvre de la mesure est confiée au Service de Réparation Pénale. La coordination est assurée par un travailleur social référent appartenant au Service. C'est l'interlocuteur privilégié du jeune, de ses parents, des personnes qui l'accueilleront.

On tient compte de la situation du mineur, de ses capacités et de ses centres d'intérêts pour choisir un lieu d'activité et une durée qui semblent les plus appropriées. Ce peut être Emmaüs, Epicerie Sociale, Restos du Cœur, Secours Populaire, maison de retraite, Jardins Familiaux ..., lieux où la solidarité règne, où le mineur peut montrer sa volonté d'aide et poser un acte positif envers la société. Le jeune sera alors présenté aux accueillants pour une période n'excédant pas cinq journées complètes. Un contrat est établi pour cette durée. Aucune information n'est transmise au lieu d'accueil sur la nature du délit ayant motivé la mesure et il est entendu que personne ne posera de question à ce sujet.

